

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 septembre 2023

---

**SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT****N ° 43 (Rect)**présenté par  
M. Midy  
-----**ARTICLE 32**

I. – Supprimer l'alinéa 3.

II. – En conséquence, rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« b) Après le I bis, il est inséré un I *ter* ainsi rédigé : »

III. – En conséquence, au début de l'alinéa 5, substituer à la mention :

« IV » ;

la mention :

« I *ter* ».

IV. – En conséquence, à la deuxième phrase du même alinéa 5, substituer à la référence :

« VI »

la référence :

« IV *ter* ».

V. – En conséquence, supprimer l'alinéa 6.

VI. – En conséquence, rédiger ainsi l'alinéa 7 :

« 3° Après le titre IV, il est inséré un titre IV *ter* ainsi rédigé : »

VII. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 8, substituer à la référence :

« VI » ;

la référence :

« IV *ter* ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.